

- Faire passer l'action éducative par tous les actes de la vie quotidienne.

3) A u n i v e a u t h é r a p e u t i q u e

Objectifs :

- Créer des services différenciés propres à répondre aux divers besoins de la population concernée.
- Donner une nouvelle orientation à la psycho-thérapie par une intervention plus large dans les conditions de vie des personnes socialement défavorisées.
- Donner une priorité à la thérapie ambulatoire.
- Renforcer le travail en équipe interdisciplinaire.
- Assurer la continuité de la thérapie.
- Promouvoir la coordination de tous les services thérapeutiques.
- Faire une évaluation périodique des résultats.

4) A u n i v e a u i n s t i t u t i o n n e l

Objectifs :

- Resituer le rôle des établissements spécialisés.
- Utiliser les mesures les moins ségrégatives.
- Développer la fonction globale de restructuration de la personnalité de l'enfant en difficulté.
- Renforcer l'aptitude au travail en équipe.
- Rester à l'écoute des besoins de l'enfant.

5) A u n i v e a u d e l ' o r i e n t a t i o n

Objectifs :

- Les programmes de formation doivent être conçus en fonction de cet objectif.
- Les enfants entrant dans les structures de formation professionnelle doivent être, au préalable, convenablement orientés.
- Favoriser le développement des individus dans le respect de